

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01156 Numéro SIREN : 834 552 739 Nom ou dénomination : A ONE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2021 sous le numéro de dépôt 89575



20210895752020

DATE DEPOT : 16/08/2021

N° DE DEPOT : 89575

N° GESTION : 2018B01156

N° SIREN : 834552739

DENOMINATION : A ONE SERVICE

ADRESSE : 49 rue Poissonnière 75018 Paris

MILLESIME : 2020

SASU A ONE SERVICE
49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €

R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

RAPPORT DE GESTION

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre exercice social 2020.

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été marqué par un chiffre d'affaires de 67 236 € en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Bénéfice de l'exercice :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 1 260 € de la manière suivante :

-au poste «Report à nouveau» pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes

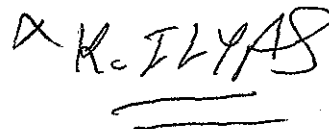
Compte tenu du report à nouveau de 0 € relatif à l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'élève à 1 260 €.

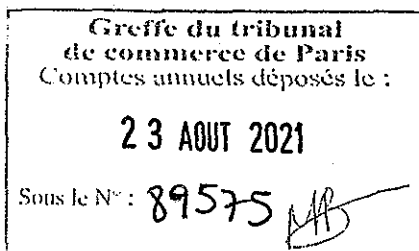
Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Paris,
Le 10/08/2021.

La gérance





SASU A ONE SERVICE
49 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

CAPITAL: 1 000 €

R. C. S. : PARIS 834 552 739 (2018B01156)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L' an deux mille vingt - un et le 10 Août à 10 heures, les Associés de la Société, au capital de 1 000 €, se sont réunis au : 49 Rue Des Poissonniers 75018 PARIS en Assemblée Générale ordinaire.

Etaient présents :

- M. KADVA ILYAS AIYUB détenant 1 000 actions de 1000 Euros.

L'Assemblée est présidée par M. KADVA ILYAS AIYUB Président, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble 1 000 actions soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à la dite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	15 356 Euros
Total des Produits d'exploitation :		81 817 Euros
Total des Charges d'exploitations :		87 896 Euros
Résultat d'exploitation	:	- 6 079 Euros
Résultat net	:	1 260 Euros (bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à M. KADVA ILYAS AIYUB, Président, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020, soit : 1 260 € (bénéfice), comme suit : .../... en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

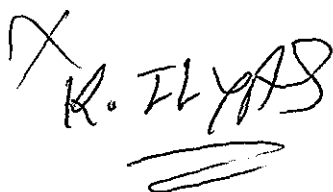
La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

Paris,
Le 10/08/2021.

M. KADVA ILYAS AIYUB, Président



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (art. 209-0 B) (entreprises de transport maritime) cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
A ONE SERVICE - SIREN : 834552739	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
49 RUE DES POISSONNIERS	
75018 PARIS 18	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	commerce de détails de matériel de télécommunications
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	3 240	
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité	☐	Zone de restructuration de la défense	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CBC/DACA) (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐

Identité du déclarant	
Date:	10/08/2021 Lieu: PARIS 18
Civilité du déclarant : M	
Nom du déclarant : KADWA ILYAS	
Qualité du déclarant : PRESIDENT	

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021Formulaire obligatoire
[art 203 du Code général des impôts]

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
kadva ilyas Président M 9 RUE PAUL VERLAINE 93200 SAINT DENIS	100							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	19 526	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>A ONE SERVICE - SIREN : 834552739</u>					Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
					Exercice N clos le 31/12/2020	Exercice N-1 clos le 31/12/2019		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	667	016	400	267	400
	Immobilitisations corporelles*		028	13 073	030	7 153	5 920	7 219
	Immobilitisations financières* (1)		040	2 600	042		2 600	2 600
	Total I (5)		044	16 340	048	7 553	8 787	10 219
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060	5 623	062		5 623	7 629
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	945	086		945	2 683
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	6 568	098		6 568	10 312
	Total général (I + II)		110	22 908	112	7 553	15 356	20 531
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000	1 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		100			
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131					
	Report à nouveau		134		-8 435	-8 864		
	Résultat de l'exercice		136		1 260	529		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		-6 075	-7 335		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 147	5 179		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	10 227	172	18 284	22 686	
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		21 431	27 865			
Total général (I + II + III)		180		15 356	20 531			
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 161
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

AGENCY FOR THE TAX DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A ONE SERVICE - STREN : 834552739**

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 31/12/2020 1		Exercice N-1 clos le 31/12/2019 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	36 375	15 406	
	Production vendue	biens		215		214	30 861	38 260	
		services*		217		218		13 011	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 500			
	Autres produits				230	10 081	4 965		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	81 817	71 642	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	33 859	19 012		
	Variation de stock (marchandises)*				236	2 006	-2 617		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	24 565	21 766		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CPE et CVAE* 243)		244	77			
	Rémunérations du personnel*				250	22 376	34 280		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 420	1 700		
	Dotations aux amortissements*				254	2 593	2 516		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	87 896	76 657		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-6 079	-5 015	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)		280				
	Produits exceptionnels		(IV)		290	7 339	5 994		
	Charges financières		(V)		294				
	Charges exceptionnelles (VI)		(dont amort. souscription PME innov. (217 octets) dont amort. 25% constructions nouvelles (29 quinquies D))		300		450		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)		306				
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	1 260	529	
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2					312	1 260	314		

B — RÉSULTAT FISCAL

Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>seuils D</i>)		249						
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998								
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999								
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997						
	Entreprise nouvelles (44. <i>seuils</i>)	986		Zone franche urbaine (44. <i>seuils et autres D</i>)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. <i>seuils et autres D</i>)	127		Zones de revitalisation rurales (44. <i>seuils et autres D</i>)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>seuils</i>)	981		Jeune entreprise innovante (44. <i>seuils et autres D</i>)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. <i>seuils et autres D</i>)	991					
	ZDP (44. <i>seuils et autres D</i>)	993		ZEI (44. <i>seuils et autres D</i>)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (44. <i>seuils et autres D</i>)	992		
	Divers* dont			Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i>)	655		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> II)	643		
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> C)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> D)	648		
				Déduction exceptionnelle (seuils de créance)	641		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>seuils</i> G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		354					
					Déficit col. 2								
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises L.S. seulement)				356							
		Déficits antérieurs reportables : *											
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372					
				Déficit col. 2									

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

subvention aide covid	4 500

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A ONE SERVICE - SIREN : 834552739**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	667	412		414		416	667				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 912	442	1 161	444		446	13 073				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 600	482		484		486	2 600				
TOTAL		490	15 179	492	1 161	494		496	16 340				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	267	502	133	504		506	400		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 693	532	2 460	534		536	7 153		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	4 960	572	2 593	574		576	7 553		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589
Plus-values taxables à 19 % ⑧		579		Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A ONE SERVICE - SIREN : 834552739</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																										
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																													
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																							
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)		982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits imputés						983																																																																																																																													
Déficits reportables						984																																																																																																																													
Déficits de l'exercice						860 3 240																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter						870 3 240																																																																																																																													
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives						dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		381																																																																																																																									
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	7 275																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	5 071																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: A ONE SERVICE - SIREN : 834552739		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	67 236
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	67 236
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	9 874
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	4 500
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	14 374
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	33 859
Variation négative des stocks		145	-994
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	8 965
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	15 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	57 430
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	24 180
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	24 180
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		028	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A ONE SERVICE - SIREN : 834552739

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet KADVA ILYAS
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 08/12/1967 N° Département 99 Commune INDE Pays
Adresse : 9 RUE PAUL VERLAINE
93200 SAINT DENIS

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ONE SERVICE - SIREN : 834552739

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.
01/01/2020 31/12/2020

Exercice ou Année :	
Dénomination de l'entreprise : SIREN : 834552739	Néant ☐
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ²	
☐	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
☐	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)	
dont montant préfinancé	
☐	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte
☐	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail
☐	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)	

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
--	--

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
---	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
--	--

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
------------------------	--

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
--	--

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
--	--

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
--	--

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
--	--

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
--	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
---	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
--	--

III - CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

--	--

--	--

--	--

--	--

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

--	--

--	--

--	--

--	--

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A ONE SERVICE

SIREN : 834552739

Attestation produite le 10/08/2021

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN